



REGLEMENTS PARTICULIERS des COUPES du COMITE du BAS-RHIN de HANDBALL 2011/2012

CREDIT MUTUEL MASCULINS - FEMININES

1. ORGANISATION DE LA COMPETITION

Les coupes du Crédit Mutuel sont ouvertes aux équipes évoluant en Championnat National, Régional, Excellence Départementale et Honneur Départementale à l'exception des équipes évoluant en D1 ou D2 (performance, masculins et féminins).

Lors des différents tours, ce sera toujours l'équipe hiérarchiquement la plus faible qui recevra en fonction du tirage au sort.

Pour la saison 2011/2012, une ligne budgétaire a été ouverte par le Crédit Mutuel selon les dispositions suivantes :

- Un chèque de 50 euros pour les 4 équipes éliminées en 1/4 de finale (masculins et féminins).
- Un chèque de 150 euros pour les 2 équipes éliminées en 1/2 finale (masculins et féminins).
- Un chèque de 300 euros pour le finaliste + 1 jeu de maillots (à mettre lors de la finale pour les masculins et féminines).
- Un chèque de 400 euros pour le vainqueur + 1 jeu de maillots (à mettre lors de la finale pour les masculins et féminines).

Les équipes ne peuvent évoluer avec des maillots portant des mentions publicitaires d'entreprises concurrentes du Crédit Mutuel : banques, assurances.

La dotation financière allouée à un club sera obligatoirement virée sur un compte auprès d'une caisse de Crédit Mutuel.

Les coupes du Crédit Mutuel se déroulent sous la seule autorité du Comité du Bas-Rhin de Handball.

2. FRAIS D'ARBITRAGE

Les frais d'arbitrage sont supportés à parts égales par les clubs qui doivent s'en acquitter auprès des arbitres avant le début des rencontres, sauf pour les finales départementales à charge du Comité (si entrées gratuites) au du club organisateur (si entrées payantes)

3. QUALIFICATIONS

Seuls sont qualifiés :

Masculins : les joueurs régulièrement licenciés à la date du match, seniors et les -18 ans nés en 94 (sauf dérogation spéciale à voir avec la COC).

Féminines : les joueuses régulièrement licenciées à la date du match, seniors et les -18 nées 95 (sauf dérogation spéciale à voir avec la COC).

Ci-dessous, précisions sur les règles de brûlage des joueurs. Le règlement est le suivant :

1. Pas de liste au départ.
2. Ne peuvent plus participer les joueurs ayant effectué N/2 en championnat dans les équipes hiérarchiquement supérieures à l'équipe encore qualifiée.
Exemple : 1 joueur ayant fait N/2 avec l'équipe 1 en championnat, ne pourra plus évoluer en équipe 2 dans cette coupe (comme en championnat).



REGLEMENTS PARTICULIERS des COUPES du COMITE du BAS-RHIN de HANDBALL 2011/2012

3. Ne peuvent participer en Coupe du Crédit Mutuel aucun des 15 joueurs qui figurent sur la liste élite pour les clubs de D1 et D2, masculins et féminins, ni joueur qui a figuré N/2 sur les feuilles de matchs de D1 et D2, masculins et féminines.
Sanction : Perte du ou des match(es) par pénalité (00-20) et 0 point en tournoi.

4. REGLES APPLICABLES

- a) Les rencontres se dérouleront obligatoirement en semaine, du lundi au vendredi inclus, jour choisi par le club organisateur. Elles pourront être fixées le samedi ou le dimanche à condition qu'aucune autre compétition ne soit prévue à cette date. La compétition a lieu sous forme de tournoi à 3 ou match simple.
- b) Afin de donner à chaque participant sa chance, il est instauré un handicap de 1 but par division de différence lors de tournois à 3, et de 2 buts pour les matchs simples. Ce handicap sera mentionné par la COC sur le programme des rencontres et devra figurer dès le début des rencontres au tableau d'affichage.
- c) Le handicap reste maintenu pour la finale.
- d) **Tournoi à 3** : 2 x 15'. Ordres des matchs : 1-2 / 2-3 et 1-3. Exclusion deux minutes.
Le classement s'effectue selon l'attribution des points « Championnat » (3-2-1-0) et les équipes à égalité sont départagées selon les critères « Championnat du Bas-Rhin ». 14 joueurs (ses) au maximum peuvent prendre part au tournoi, mais 12 seulement à une même rencontre.
Si un joueur est disqualifié ou expulsé lors du premier ou du deuxième match, les dispositions normales telles qu'elles sont actuellement en vigueur s'appliquent.
- e) **Match simple** : 2 x 30'. Exclusions 2 minutes.
- f) **En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire**, il y est procédé aux tirs aux buts par série de 5, (règlements généraux de la FFHB, 2011/2012)

5. FORFAITS

Il n'est accordé aucun délai de forfait. Toutes les équipes doivent être présentes à l'heure du coup d'envoi du 1^{er} match.

Sanction : amende de 50 euros.

En cas de forfait, le tournoi à 3 se transforme en match simple de 2 x 30 minutes (voir modalités à l'article précédent).

6. CLUBS ORGANISATEURS

Les clubs organisateurs doivent conclure leurs rencontres dans GEST'HAND.

Chaque club organisateur est chargé :

- de mettre à disposition l'ordinateur de saisie de feuille de match et fournir les feuilles de match papier
- de communiquer les résultats sur GEST'HAND selon les modalités en vigueur ;
- d'expédier les feuilles de matchs au Comité en cas d'utilisation de feuille de match papier
- de veiller au bon déroulement de la compétition et en particulier d'assurer la responsabilité du terrain.